



## Chéquier régional jeunes

publié le 06/06/2013

Votre enfant, à la rentrée scolaire, sera lycéen dans un établissement de la région. La région accorde à tous les lycéens un "chéquier régional jeunes".

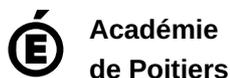
Celui-ci comprend :

- ▶ deux chèques-livres d'un montant total de 70 euros
- ▶ un ticket sport de 25 euros pour la pratique d'une activité sportive
- ▶ un ticket culture de 25 euros pour une pratique artistique

Un document explicatif sera remis à chaque élève de troisième après le conseil de classe.

### Document joint

 IMG\_20130603\_0006 (PDF de 853.1 ko)



**Académie  
de Poitiers**

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.**

**Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**